

Image not found or type unknown



Vente ou location d'un bien

Par **julien 34**, le **28/12/2011** à **08:36**

Bonjour, rnaprès une mutation j'ai du déménager et donc louer un logement laissant ma résidence principale vide et en vente. ma question serait de savoir si je peux la louer sans perdre le statut de résidence principale pour ne pas payer de plus value si je la vends pas la suite. Faut il la louer meublée ? Si je doit la laisser inhabité est ce que je peux être exonérer de la taxe d'h'abitation l'année prochaine? rnmerci pour votre réponse, rncordialement,